

Direction des Affaires
Juridiques et Institutionnelles
Dossier suivi par : Noémie PLAY
Tél. 04 73 40 64 33
daji@uca.fr

Le Président de l'Établissement Public Expérimental
Université Clermont Auvergne,
à
Madame, Monsieur,
Membres du conseil d'administration de l'Établissement
Public Expérimental Université Clermont Auvergne,

Clermont-Ferrand, le 21 juin 2024

Objet : Convocation du conseil d'administration de l'établissement expérimental Université Clermont-Auvergne

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier au conseil d'administration de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne qui se tiendra le :

Jeudi 27 juin 2024 de 13h30 à 16h30
Amphithéâtre 219

Maison des Sciences de l'Homme - MSH
4, rue Ledru
63000 CLERMONT-FERRAND

Ordre du jour :

1. Informations générales

2. Questions stratégiques

- 2.1. Prospective financière (information)
- 2.2. Débat d'orientation budgétaire et lettre d'orientation budgétaire 2025 (LOB)
- 2.3. Débat d'orientation en matière de ressources humaines et lettre d'orientation en matière de ressources humaines 2025 (LORH)

3. Délibérations opérationnelles

- 3.1. Affaires juridiques et Institutionnelles
 - 3.1.1. Compte-rendu des actes pris par le Président en vertu de la délégation du Conseil d'administration (information)
 - 3.1.2. Compte-rendu des actes pris par le Directoire en vertu de la délégation du Conseil d'administration (information)
- 3.2. Affaires immobilières
 - 3.2.1. Protocole de dévolution du patrimoine
- 3.3. Relations Internationales
 - 3.3.1. Attribution des bourses d'aides à la mobilité internationale du MESR pour 2024-2025
 - 3.3.2. Montants de bourses applicables à la convention Erasmus+ études de l'action clé 131
 - 3.3.3. Montants de bourses applicables à la convention Erasmus+ stages de l'action clé 131
 - 3.3.4. Mise en œuvre d'un dispositif de conférenciers invités

3.4. Ressources Humaines

3.4.1. Prime exceptionnelle aux lauréats de projets européens

3.4.2. Règles d'attribution des primes de charges administratives (PCA) 2024-2025

3.4.3. Cadrage du dispositif des primes de responsabilités pédagogiques (PRP) 2024-2025

3.4.4. Plan égalité (information)

3.4.5. Rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys

3.5. Affaires financières

3.5.1. Comptes consolidés de l'exercice 2023

Vous trouverez en annexe un formulaire de procuration à adresser à daji@uca.fr.

Le Président

Mathias BERNARD

UCA
Clermont
Auvergne